

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 1^{er} février 2021

Convocation du : 26 janvier 2021

Le 1^{er} février deux mille vingt et un, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVoux, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Jean ROUSSEAU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Roland AMADOR, Jean-Claude VALLIER, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Dispositif LEADER du Groupe d'Action Locale du Gapençais : attribution de cofinancements

Vu la compétence Actions de développement économique de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy,

Vu la délibération de la communauté de communes du Buëch Dévoluy en date du 10 décembre 2018 portant sur la signature de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaires de la Région SUD et de la CCBD dans le cadre de l'octroi des aides économiques,

Le programme européen LEADER porté par les GAL du Pays Gapençais et du Sisteronais Buëch représente des opportunités de financement directs visant à la création d'activité, l'émergence de projets innovants et la création de valeur ajoutée.

Depuis 2018, la CCBD a validé la mise en place d'une enveloppe annuelle de 10 000 € sur le budget développement économique afin d'intervenir en cofinancement sur certains dossiers.

Lors de son précédent Comité de Programmation, le GAL du Gapençais a validé en opportunité 2 dossiers concernant le territoire de notre Communauté de Communes.

GAL	Dossier		Coût éligible	Montant cofinancement CCBD	
Gapençais	Tournée théâtre à Vélo	C° Pas de l'Oiseau	44 439,31	2 000 €	5%
Gapençais	La montagne qui chante	Village des Jeunes	86 999,68	2 500 €	3%

Le calendrier Leader contraint une attribution de ces subventions avant le vote du budget 2021 : aussi, ces montants seront prévus et confirmés lors de l'élaboration du budget et de son vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'intervenir sur les mêmes assiettes de dépenses éligibles retenues par les GAL
- d'attribuer les montants de cofinancement tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les dossiers retenus.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants 27 + 3 pouvoirs	Pour 30	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210201-De17_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021
Affichage : 12/02/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

